

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

17/02/2020

2020-401

1. Intitulé du projet

Projet de déboisement pour construction de la microcentrale hydroélectrique sur la Grande Rivière de Capesterre Belle Eau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GROS

Prénom Raphaël

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FHA (Force Hydraulique Antillaise)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GROS Raphaël, gérant

RCS / SIRET

4 2 9 | 3 4 6 | 4 6 3 | | | |

Forme juridique

EURL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. Sous catégorie: déboisements	surface totale (fragmentée) comprise entre 0,5 ha et 25 ha: évaluée à moins de 1 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de déboisement en vue de la création d'une micro-centrale hydro-électrique :

création d'une prise d'eau, d'une conduite forcée enterrée d'une longueur d'environ 5 km, création d'un bâtiment d'environ 200 m² abritant les équipements électromécaniques. Restitution des eaux turbinées à la rivière par une conduite enterrée.

Évacuation de l'énergie par un câble enterré.

Le projet de microcentrale est déjà autorisé par arrêté préfectoral.

Le déboisement/défrichement a été autorisé mais non réalisé et l'autorisation a un peu plus de 10 ans c'est pourquoi il faut la renouveler.

4.2 Objectifs du projet

Permettre l'intervention des engins de chantier qui construiront la micro centrale hydro électrique, les arbres présents sur l'emprise du chantier faisant obstacle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à débroussailler et abattre les arbres sur l'emprise du projet de microcentrale et à évacuer les éventuels produits de coupe.

Les souches présentes sur le tracé de la conduite et l'emprise des éléments de génie civil seront arrachées et mises sur le côté.

Les précautions de chantier classiques suivantes sont d'ores et déjà prévues :

- emploi d'engins propres afin de ne pas introduire d'espèces invasives à proximité;
- bacs de rétention des hydrocarbures, etc...

Le chantier global est prévu pour une durée de 2 semaines, sans contrainte particulière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

sans objet pour un défrichement

A noter que l'état boisé n'est pas détruit durablement sur l'emprise des conduites: la végétation puis les arbres pourront reconquérir cet espace dès la fin des travaux de la microcentrale, car il n'y a pas d'entretien en phase d'exploitation (contrairement au cas des lignes électriques aériennes par exemple).

Le milieu est ouvert temporairement mais il a vocation à se refermer ensuite.

Il s'agit de déboisement mais non de défrichement au sens du Code Forestier.

En revanche l'état boisé éventuel serait durablement modifié sur l'emprise des ouvrages de génie civil: prise d'eau, bâtiment de la centrale et leurs pistes d'accès. Mais dans le cas particulier de ce projet de microcentrale, ces sites ne sont pas boisés: voir rapports de visites préalables de l'ONF. Il n'y a donc pas de sol boisé subissant une reconversion au sens de l'article R 122-2 du code de l'environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation environnementale unique au sens de l'article L181-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface déboisée maximale = 15000 m ² au maximum	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Capesterre Belle Eau

(plans dans les documents annexés)

Coordonnées géographiques¹

Long. 16°03'00"00 Lat. 61°34'12"00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 16°03'20"00 Lat. 61°33'61"00

Point d'arrivée :

Long. 16°03'45"00 Lat. 61°34'58"00

Communes traversées :
Capesterre Belle Eau

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le point bas du projet de microcentrale n'atteint pas la mer, le point le plus près du rivage bas est à 300 m environ, loin de la bande des 100 m du bord de mer. Le point bas du déboisement est à plusieurs kilomètres du bord de mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le point haut du projet de microcentrale est très en aval de la limite basse du Parc National.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé et pris en compte dans l'étude de sensibilité annexée.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Perturbations à la faune (dérangement) mais seulement durant la phase chantier : l'impact est donc temporaire et modéré. Pas de destruction.</p> <p>Habitats, flore: pas de destruction</p> <p>Continuités écologiques: pas de modification. Le projet ne fait pas obstacle aux déplacements de la faune.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de zone Natura2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation d'espaces naturels: -lit mineur de la rivière pour la prise d'eau et son dessableur (environ 200 m ²) -lit majeur de la rivière pour le bâtiment de la centrale (environ 200 m ²) Les conduites ne consomment pas d'espace naturel ni forestier ni maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
				très limité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	bruit des tronçonneuses, mais loin des lieux habités.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir l'étude de sensibilité jointe en annexe.

Pas d'effet sur la santé humaine.

Un seul effet négatif potentiel notable nous semble exister: la perturbation des espèces aquatiques, notamment des crustacés et des poissons. La mesure de réduction de cette incidence négative est le maintien d'un débit suffisant pour les fonctionnalités du ruisseau sur le tronçon court-circuité.

Des études poussées d'évaluation du débit minimum biologique ont déjà été conduites sur plusieurs années, avec inventaire des habitats et espèces à valeur patrimoniale, détermination des conditions favorables à leur maintien, estimation des débits nécessaires à ces conditions, détermination du débit minimum biologique

Ces études seront fournies in extenso au dossier de demande d'autorisation et permettront à l'administration de définir le débit réservé pour le tronçon court-circuité avec précision.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le milieu aquatique subira une perturbation durable mais modérée, qui sera prise en compte pour l'autorisation du niveau d'équipement et du débit réservé imposé.

1000 m² environ de milieu naturel forestier banal seront temporairement impactés par le déboisement, mais la végétation reprendra sans difficulté et très rapidement sur le milieu ainsi ouvert. Les espèces animales ne subiront qu'un déplacement mineur et temporaire.

Les impacts en phase exploitation nous semblent très faibles, pour un gain substantiel en production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire: estimation sommaire 4 GWh (équivalent à la consommation de 850 foyers moyens environ)

Pour toutes ces raisons, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé ou une enveloppe de tracé</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Sensibilité environnementale du bassin de la Grande Rivière de Capesterre Belle Eau au regard des déboisements nécessaires à la construction d'une microcentrale hydroélectrique
YETHY SAS, 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Bâthie

le,

15 février 2020

Signature

Raphaël GROS
Gérant



